



RECU EN PREFECTURE

Le 17 décembre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201210-D00626510-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 décembre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI (avec vote électronique) : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE.

Étaient présents en visio-conférence (avec vote électronique) : M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Marie ZEHAF.

Étaient présents en visio-conférence (sans vote électronique) : M. Hasni ALEM, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO.

Secrétaire : M. Guillaume BAILLY.

Étaient absents : M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD.

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Annaïck CHAUVET à M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 2), M. Damien HUGUET à M. François BOUSSO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Laurence MULOT à M. Ludovic FAGAUT, M. Thierry PETAMENT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 32), M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Françoise PRESSE à Mme Valérie HALLER, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Claudine CAULET, M. André TERZO à M. Christophe LIME.

OBJET : 27. SEM Micropolis - Rapport des administrateurs 2019

Délibération n° 2020/006265

SEM Micropolis - Rapport des administrateurs 2019

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 1	24/11/2020	Favorable unanime

Résumé :

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des Sociétés d'Economies Mixtes et des Sociétés Publiques Locales.

Le présent rapport porte sur l'année 2019 de la SEM Micropolis.

La SEM Micropolis gère et exploite le Parc des Expositions et des Congrès de la Ville de Besançon. Cette mission lui est confiée par le Syndicat Mixte de Micropolis, via une délégation de service public, qui a été renouvelée pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2028.

En 2019, les élus représentant la Ville de Besançon dans les instances de la SEM Micropolis étaient Mme WERTHE, MM. CURIE, FOUSSERET et MORTON. Le Président était M. FOUSSERET, Maire de Besançon.

A titre d'information, le conseil d'administration du 4 février 2020 a désigné Mme BOUQUIN, Présidente du Conseil Départemental, à la Présidence de la SEM.

Au conseil municipal du 15 juillet 2020, Mme CHAUVET et MM BODIN, BERTAGNOLI et FAGAUT ont été désignés représentants de la Ville de Besançon dans les instances de la SEM Micropolis.

I. Activité

L'activité de la SEM s'articule autour des pôles « Evènementiel » (salons, manifestations diverses), « Spectacles » et « Restauration ». Les salons, foires et spectacles sont proposés au public par des tiers organisateurs ou par la SEM Micropolis elle-même.

L'année 2019 est une année record, avec un chiffre d'affaires de 6,8 millions d'euros.

A/ Activité évènementielle

La Foire Comtoise reste l'évènement-phare de l'année organisé par la SEM Micropolis. L'édition 2019, la 93^{ème}, recevait l'Espagne. Elle s'est bien déroulée et a accueilli 132 582 visiteurs. Les commerçants et exposants étaient dans l'ensemble satisfaits. Il convient de souligner que, par rapport à d'autres villes en France, maintenir le nombre des exposants et des visiteurs est en soi satisfaisant.

La Haute Foire de Pontarlier, également portée par la SEM Micropolis une année sur deux, a connu en 2019 un très beau succès avec 23 000 visiteurs. Cette Foire devient un événement important de l'activité de la SEM.

Enfin, la Foire de Pentecôte a drainé près de 15 000 visiteurs et la Foire aux tissus près de 10 000 visiteurs venus chiner sur les étals des commerçants.

A l'inverse, le Salon du Cheval, qui avait été un réel succès en 2018, a montré ses limites en 2019, tant d'un point de vue technique que partenarial. Le nombre de visiteurs est passé de 17 000 en 2018 à 10 980 en 2019. Tout en étant populaire et très attendu des passionnés, ce salon ne présente pas actuellement les conditions requises pour être organisé de nouveau.

Autre événement en 2019, le Marché Talents et Saveurs qui s'est déroulé conjointement au concours national de la Montbéliarde. Cela s'est traduit par un beau succès populaire et une forte présence du monde agricole, avec 21 500 visiteurs.

Les brocantes ont été globalement conformes aux attendus, en termes d'exposants et de visiteurs (environ 20 000 visiteurs sur l'ensemble des dates).

Micropolis a également accueilli ou organisé le Salon du Chocolat, les Beaux Jours de l'Immobilier, Luna Park, Grandes Heures Nature, le Carrefour des Collectivités locales, la Biennale des Arts Plastiques, le Salon de l'Habitat, le Salon des Antiquaires, le Salon des Mariés (produit par la SEM), etc.

B/ Activité restauration

Le restaurant du Palais a réalisé plus d'1,2M€ de chiffre d'affaires. A noter une forte saisonnalité puisque la majorité de l'activité s'est déroulée sur les trois derniers mois de l'année 2019.

Par ailleurs, le restaurant Boulevard Ouest, ouvert en 2018, a réalisé un chiffre d'affaires de 344 K€. Ce restaurant prend sa place progressivement dans le paysage bisontin.

C/ Activité spectacle

L'année 2019 est correcte, avec 20 spectacles accueillis (contre 22 en 2018), et 38 600 spectateurs.

D/ Travaux

Il convient de souligner en 2019 le démarrage des importants travaux de rénovation du Palais des Congrès, portés par la SEM Micropolis en respect des engagements du contrat de DSP avec le Syndicat mixte de Micropolis.

Ainsi en 2019, la toiture a été entièrement refaite et isolée. A l'intérieur du Palais le plafond et les banques d'accueil ont été remplacés. L'installation des bardages et luminaires extérieurs a commencé fin 2019. Un montant de 730 K€ a ainsi été investi sur le Palais en 2019.

Parallèlement la SEM Micropolis réalise les mises en conformité dans le cadre de l'Ad'AP.

II. Fiche d'identité

A/ Ressources humaines

La SEM Micropolis emploie 40 salariés permanents, répartis entre services techniques, services de restauration, service foire et salons, et services accueil/administration. Pour les grandes manifestations, la SEM recourt à des personnels intérimaires et intermittents.

B/ Gouvernance- Juridique

La SEM Micropolis a été créée en 1998, pour une durée de 30 ans.

La répartition du capital de la SEM, d'un montant total de 100 000 €, et des postes au conseil d'administration est la suivante :

Actionnaire	Part détenue dans le capital	Nombre de sièges en conseil d'adm°
Ville Besançon	30,00 %	4
Département Doubs	30,00 %	4
CCI	8,00 %	1
CMA	6,00 %	1
Chambre D'Agriculture	6,00 %	1
Crédit Agricole FC	6,60 %	1
Caisse d'Epargne BFC	6,60 %	1
Crédit mutuel	6,80 %	1
Total	100 %	14

Le conseil d'administration s'est réuni 3 fois en 2019 et l'assemblée générale une fois.

Les membres du conseil d'administration ne bénéficient pas d'indemnités.

La SEM Micropolis ne détient pas de participation dans d'autres sociétés.

Il n'y a pas eu modification du capital social, ni des statuts, ni de la gouvernance en 2019.

La SEM Micropolis n'a pas distribué de dividendes.

III. Situation financière

Les comptes annuels 2019 de la SEM Micropolis sont certifiés réguliers et sincères par le Commissaire aux comptes.

ACTIF en €	31/12/2019	PASSIF en €	31/12/2019
Actif immobilisé	11 294 011	Fonds propres	2 256 445
Stocks	46 816	Avances conditionnées	9 840 515
Créances	761 584	Provisions	46 873
Trésorerie	1 880 758	Emprunts	721 790
		Dettes d'exploitation	1 117 546
TOTAL Actif net	13 983 169	TOTAL Passif	12 865 623
PRODUITS en €	31/12/2019	CHARGES en €	31/12/2019
chiffre d'affaires	6 620 109	achats et services	3 789 831
subventions	0	impôts et charges de personnel	2 586 207
reprise amort et prov°	56 610	dot° amort et prov°	86 766
autres produits	91 944	autres charges	168 785
produits financiers	3 400	charges financières	2 816
produits exceptionnels	9 855	charges exceptionnelles	30 470
total produits	6 781 918	Total charges	6 664 875
Resultat net - Bénéfice	117 043		

A/ Bilan

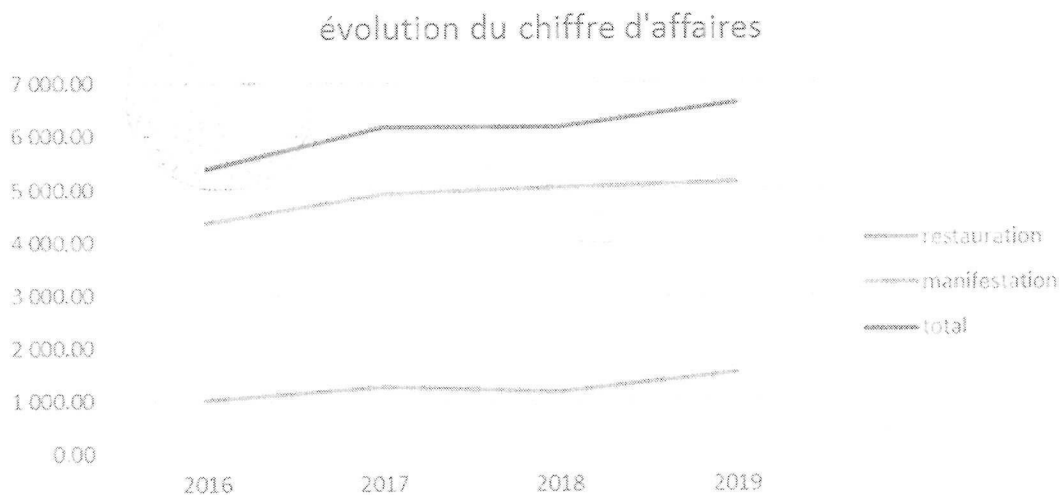
Le niveau des fonds propres de la société (2 256 K€) est satisfaisant. Ils se renforcent par les excédents annuels réalisés. La société s'est endettée en 2019 pour financer les travaux réalisés sur le palais des Congrès dans le cadre du contrat de délégation de service public.

La SEM Micropolis dispose comme chaque année d'un important niveau de trésorerie au 31/12, destiné à couvrir les frais de fonctionnement de début d'année suivante, période pendant laquelle il y a traditionnellement peu de recettes.

Le bilan intègre à l'actif et au passif la valeur de biens (immeubles et meubles) mis à disposition de la SEM Micropolis par le Syndicat Mixte dans le cadre du contrat de délégation de service public attribué par le SYMM à la SEM. Ce montant s'élève à 9 841 K€ pour 2019. La SEM souligne le besoin de procéder à des travaux sur certains de ses biens, qui sont vieillissants.

B/ Résultat

Le chiffre d'affaires est en progression constante depuis 2015 :



Le chiffre d'affaires permet de couvrir les charges d'exploitation engagées pour réaliser l'activité. Le résultat d'exploitation est positif de 182 K€.

Il est composé à 77 % par l'activité « Evènementiel » (et de façon moindre les activités location de salle et spectacle), et à 23 % par la restauration.

Les principaux postes de charges sont la masse salariale (3 456 K€ en intégrant le personnel intérimaire, soit 52,5 % du total des charges), les locations de matériel (392 K€), les frais de communication (478 K€), les fluides (229 K€), les frais d'entretien (179 K€). Ces postes connaissent des variations importantes en hausse ou baisse par rapport à 2018, en particulier la masse salariale qui a augmenté de près de 10 %, en lien avec le niveau d'activité et des besoins de remplacement de personnel. Par ailleurs, la SEM a versé au SYMM dans le cadre du contrat de DSP une redevance de 137 K€ en 2019.

IV. Liens avec la Ville de Besançon

En tant qu'actionnaire, la Ville de Besançon réalise un suivi régulier de la société et du pilotage des opérations confiées. Les services et les élus de la Ville de Besançon participent régulièrement aux instances de la SEM.

Il y a très peu de flux financiers entre la SEM Micropolis et la Ville de Besançon.

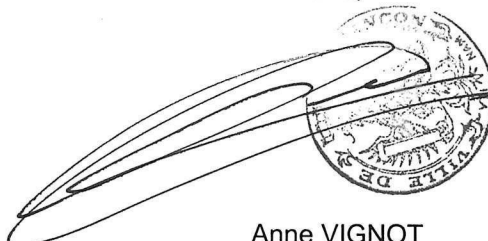
La Ville de Besançon a accordé en 2018 une garantie sur emprunt dans le cadre des travaux de rénovation du Palais des Congrès. Le capital restant garanti est de 360 K€ fin 2019.

Le Conseil Municipal s'est prononcé en 2019 sur le rapport annuel 2018 des administrateurs de la SEM Micropolis.

Le rapport spécial du commissaire aux comptes mentionne deux conventions règlementées liant la Ville et la SEM Micropolis : d'une part, l'application d'un tarif préférentiel à tous les actionnaires dont la Ville pour les locations d'espace, d'autre part, la convention de DSP qui lie la SEM Micropolis avec le Syndicat Mixte Micropolis dont la Ville est également membre.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le rapport annuel 2019 des élus administrateurs représentant la Ville de Besançon dans les instances de la SEM Micropolis.

Pour extrait conforme,
La Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Anne VIGNOT'. The signature is written over a circular official seal. The seal contains the text 'VILLE DE BESANCON' and 'MAYOR' and features a central emblem. The signature is written in a cursive style, extending from the right side of the seal towards the left.

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0